



Vol dans un magasin d'un coton à 3,90 €

Par **tetedebois**, le **24/05/2017** à **09:44**

Bonjour,

Hier j'ai volé un coton à canevas à la mercerie, la gérante m'a vu le mettre dans mon sac à courses et elle l'a fouillé, j'ai pris 3 autres cotons que j'ai réglés et elle m'a fait régler celui ci aussi en même temps.

Peut-elle quand même porter plainte pour cette somme vu qu'elle a une caméra de surveillance ? Je n'ai rien signé et suis repartie après avoir tout réglé. Depuis hier, je ne mange plus et dors plus, je ne sais pas ce qui m'est passé par la tête.

Qu'est ce que je risque ?

Merci.

Par **amajuris**, le **24/05/2017** à **09:49**

bonjour,

le fait, que vous ayez payé à la demande de la commerçante, ce que vous avez volé, n'efface pas l'infraction de vol et la mercière peut déposer une plainte.
salutations

Par **tetedebois**, le **26/05/2017** à **14:18**

ah non c'est terminé j'ai eu trop peur merci à tous pour vos conseil